

Éléments pratiques pour la mise en œuvre du PEAC

[Le chef d'établissement] a le souci constant de **construire** et de **développer** les liens avec les acteurs de proximité.

[Cap sur 2017p. 14]

Développer le travail en équipe et le partenariat. [Cap 2017 p. 15]

Convention

Le choix précoce de la structure partenariale permet d'envisager une réelle co-construction du projet.

Ainsi lorsqu'il est bâti avec des partenaires, il convient alors de se concerter afin de :

- S'accorder sur les enjeux, les besoins, les attentes de chacun.
- S'accorder sur les objectifs du projet commun.
- Établir un calendrier de travail précis.
- Définir l'implication de chacun en précisant notamment les rôles des enseignants et des intervenants lors des activités et des déplacements.
- Mettre en place un dispositif d'évaluation de l'expérience culturelle ou esthétique des élèves et de leurs apprentissages (répertorié par exemple les représentations initiales des élèves avant d'engager un projet afin de mieux en évaluer l'impact).

La rédaction de la

convention partenariale

Dès que le projet débute, il doit faire l'objet d'une convention établie entre le partenaire et l'école sous la **responsabilité du chef d'établissement**. Cet accord entre les deux parties décrira l'activité concernée, ses conditions d'organisation, le rôle des intervenants extérieurs, les conditions de sécurité, et en précisera la durée.

La convention sera intégrée dans le projet de l'établissement.

Plusieurs items doivent figurer dans la convention de partenariat :

- Les parties contractantes et le contexte de mise en œuvre.
- La durée prévue du partenariat.
- Le coût du projet (interventions, matériel, déplacements...) Prévoir devis et budget prévisionnel.
- Les besoins identifiés au regard d'un état des lieux des actions déjà menées.
- La mise en œuvre des actions afin d'atteindre les objectifs fixés qui engagent chaque partie.
- Le bilan et l'évaluation de la convention.

Contribution des partenaires

L'enseignant ou les enseignants (responsables du projet) s'engagent à :

- Travailler en étroite collaboration avec l'intervenant.
- Garantir le suivi et à accepter de s'engager dans une démarche de projet.
- Accueillir de nouveaux comportements qui vont enrichir son regard sur les élèves.
- Faire des liens avec d'autres domaines disciplinaires.

L'intervenant s'engage à :

- Intégrer sa pratique au projet de la classe en l'adaptant au contexte scolaire.
- Apporter les compétences spécifiques à son domaine.
- S'adapter au groupe classe et permettre aux élèves de s'inscrire dans une démarche de projet.

L'enseignant et l'intervenant s'engage à :

- Co-animer les séances et maîtriser les stratégies d'organisation du projet.
- Réguler le projet en fonction de son évolution, de l'implication des élèves.
- Évaluer le projet (préciser la forme, les modalités, la place de l'élève - Penser liens apprentissages - socle commun).

Ressources

Parcours d'éducation artistique et culturelle :

• Guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle : http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Domaines_artistiques/49/9/2013_EAC_guide_bdef_287499.pdf

• Référentiel du PEAC : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

• Académie de Créteil : http://www.ia94.ac-creteil.fr/parcours_culturel/elaboration_volet_culturel.htm

Bibliographie :

- *L'enfant et le théâtre*, Noëlle et Bernard Renoult, Pascal Gautier, éd. Armand Colin.
- Documents Cap'Arts : se connecter sur le site de la DDEC : <http://www.ec29.org/ressources-arts-et-culture>
- *L'histoire des arts à l'école* (Guide à l'usage des enseignants réalisé par la Commission Régionale Arts et Culture).
- Référentiel d'objectifs : Les Arts et la Culture à l'école (CRAC).



ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE
DU FINISTÈRE



ENSEIGNEMENT
CATHOLIQUE
DU FINISTÈRE



2 RUE CÉSAR FRANCK / 29196 QUIMPER CEDEX / TÉL. 02 98 64 16 00
FAX 02 98 95 76 69 / E-MAIL : ddec29@enseignement-catholique.bzh

www.ec29.org

2 RUE CÉSAR FRANCK / 29196 QUIMPER CEDEX / TÉL. 02 98 64 16 00
FAX 02 98 95 76 69 / E-MAIL : ddec29@enseignement-catholique.bzh

www.ec29.org

CAP
SUR

CAP
SUR

LE PARCOURS
D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE
ET CULTURELLE

DANS LE PROJET

D'ÉTABLISSEMENT

LE PARCOURS
D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE
ET CULTURELLE

DANS LE PROJET

D'ÉTABLISSEMENT



Projet éducatif de référence et orientations 2014-2017 de l'Enseignement catholique du Finistère

L'établissement, constitué en unité autonome, jouit d'une liberté qui l'aide à être un lieu de créativité et de propositions éducatives. [p. 14]

[Encourager] la participation de tous à la mise en œuvre du projet éducatif. [p. 6]

Aider l'enfant, le jeune à donner du sens à ce qui est fait et réalisé à l'école. [p. 7]

Proposer une éducation dans la durée qui favorise la continuité éducative. [p. 7]

Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)

NOR : MENE1311045C

et le référentiel associé

Circulaire n° 2013-073 du 03/05/2013

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle.

La continuité, la progressivité et la cohérence du parcours d'éducation artistique et culturelle sont assurées dans le cadre du volet artistique et culturel d'un projet d'école ou d'établissement. Le conseil école-collège veille à la **cohérence** du parcours d'éducation artistique et culturelle entre école élémentaire et collège.

Le projet artistique et culturel est une modalité pédagogique qui constitue **une composante du parcours d'éducation artistique et culturelle** et qui s'inscrit dans le cadre **du volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement**. Il peut être porté par une équipe pédagogique et éducative ou par un enseignant (coordinateur pédagogique).

L'élaboration du volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement est une étape préalable qui permet de garantir que l'éducation artistique et culturelle à l'école forme un ensemble continu et progressif **qui va au-delà d'une succession d'actions**.

Les grands axes inscrits dans le volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement **orientent** les initiatives des équipes éducatives et pédagogiques qui adoptent, le cas échéant, la démarche de projet en partenariat. Une telle démarche permet de lier les établissements scolaires à des acteurs culturels (collectivités territoriales, musées, institutions, associations, etc.).

À l'école primaire et au collège, **au moins une fois par cycle**, il est souhaitable qu'un des grands domaines des arts et de la culture soit abordé dans le cadre d'un projet partenarial conjuguant les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle :

- **Connaissances** (« s'approprier »)
- **Pratiques** (« pratiquer »)
- **Rencontres** (« fréquenter » des œuvres, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture - rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques ou d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Construire le PEAC : les principes

Le parcours est construit conjointement par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'éducation artistique et culturelle et par l'élève (il est inscrit dans le projet global de formation de l'élève défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et opérationnalisé par les programmes de cycle).

Le référentiel vise à être une référence pour l'ensemble de ceux qui contribuent aux parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (il propose des repères de progression favorisant convergence et cohérence dans la mise en œuvre des programmes).

► APPUI SUR LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

Les programmes d'enseignement garantissent les fondamentaux d'une progressivité des apprentissages.

► COHÉRENCE

- À l'intérieur de chaque projet, il s'agit de définir et mettre en œuvre des stratégies pédagogiques et éducatives adaptées aux objectifs visés et tenant compte du niveau des élèves.

- Il est enfin nécessaire de veiller à construire des ponts entre les projets successifs, de sorte que l'élève tire parti des expériences passées pour profiter pleinement des suivantes et approfondir les connaissances et compétences acquises (principe de progressivité).

► COMPLÉMENTARITÉ

Cet autre principe essentiel concerne tout d'abord la succession des projets qui constituent le parcours de l'élève, celui-ci devant lui permettre de vivre une diversité d'expériences qui reflète la diversité des expressions artistiques.

► PROGRESSIVITÉ

Les projets doivent être adaptés aux possibilités des élèves (niveau scolaire et contexte culturel)

Les acquis de chaque projet s'appuient sur ceux des projets précédents et seront valorisés dans les projets à venir.

► ÉQUILIBRE

Les enseignants ont aussi la responsabilité de veiller à la diversité des grands domaines artistiques et culturels abordés par les élèves tout au long de leur scolarité.

► DÉMARCHE POUR ÉLABORER LE VOLET ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Étape 1 Bilan et analyse

Bilan de l'ancien projet d'établissement et repérage des caractéristiques de l'école, points forts, points faibles.

Étape 2 Conception du projet

- Choix des axes, des stratégies, des dispositifs.
- Définition du volet « Arts et culture ».
- Définition des modalités d'évaluation (choix d'un ou plusieurs indicateurs permettant d'évaluer chaque objectif).

Étape 3 Mise en œuvre du projet d'établissement

Programmer les actions et prévoir les ressources à mobiliser :

- Organisation dans l'école et dans les cycles : aborder au moins une fois par cycle pour chaque élève un des grands domaines des arts et de la culture.
- Priorité aux structures de proximité.
- Lorsqu'une structure n'est pas accessible, s'appuyer sur les ressources numériques.

Chaque année, un temps de concertation en équipe sera donc nécessaire pour construire le bilan annuel intermédiaire de ce volet du projet d'établissement.

Étape 4 Évaluation du parcours artistique et culturel

Bilan annuel et régulation pour l'année suivante.

Des projets pour un parcours

Les dispositifs existants (classes à PAC, ateliers artistiques, résidences d'artistes...) constituent des projets du parcours. Idem pour les projets Trans'Arts (avec ou sans partenaire).

☞ Voir le focus 3 dans le guide pour la mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle : « Des projets pour un parcours » pp. 35-47.

L'enseignement obligatoire de l'histoire des arts – **qui ne se confond pas avec le parcours d'éducation artistique et culturelle** – contribue à la culture artistique des élèves en investissant particulièrement les champs des connaissances et des rencontres, en résonance avec leurs pratiques.

Partenariat

Le projet artistique et culturel est une modalité pédagogique qui constitue **une composante du parcours** d'éducation artistique et culturelle. Les différents projets peuvent faire l'objet d'un partenariat.

L'importance du partenariat

Au côté des enseignants et en étroite collaboration avec eux, les partenaires apportent leurs compétences propres et leur expérience. L'enjeu du partenariat est d'aboutir à un projet éducatif partagé et construit ensemble **au centre duquel se trouve l'enfant**, et d'articuler des univers professionnels différents.

Le référentiel du PEAC vise à être un outil lisible et accessible à tous **pour élaborer ce projet commun** (repères de progression associés pour construire le parcours).

☞ Voir aussi éléments pratiques pour la mise en œuvre (convention...).

Susciter l'implication des élèves

Il est important de présenter le projet aux élèves, de les associer au processus, de prendre en compte leurs idées et leurs attentes. Ils pourront participer aux différentes étapes de la construction du projet (recherches documentaires, courriers...).

☞ Voir aussi dossiers Cap'arts 2009 pp. 14-18 ; Cap'arts 2010 pp. 15-16.

L'enfant spectateur

L'éducation artistique libère le jugement et la parole de l'élève, tout en les éclairant de connaissances diversifiées et en affinant sa sensibilité.

L'école du spectateur développe deux attitudes :

- une attitude réceptive.
- une attitude analytique.

Le suivi du Parcours

d'Education Artistique et Culturelle

Au terme de sa scolarité, chaque élève aura suivi un parcours spécifique. Les éléments qu'il en conserve lui permettent d'en **dégager progressivement le sens**. Impliquer les élèves dans le choix de ces éléments, leur organisation et éventuellement leur exploitation permet de développer leur esprit critique, leur sens de l'autonomie et leur capacité d'initiative. Ils deviennent progressivement acteur de la construction de leur parcours.

De la 6e à la terminale

Folios, un outil pour le suivi du parcours de chaque élève

Folios a pour objectif de suivre l'élève tout au long de son parcours scolaire, de la 6e à la terminale. Il va permettre également de :

- Articuler parcours et socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Assurer la continuité des recherches des élèves, leur mise en cohérence et d'en garder la trace.
- Valoriser les expériences, engagements et compétences.
- Permettre une analyse réflexive en prenant conscience de son propre parcours
- Favoriser la coordination des acteurs et des actions autour de l'élève.
- Développer les usages du numérique éducatif.
- Favoriser le dialogue avec les parents.
- Associer des partenaires.

<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Folios/Folios-au-service-de-tous-les-parcours-educatifs>

1er degré un outil pour garder traces

Les élèves peuvent utiliser un « **portfolio du parcours d'éducation artistique et culturelle** » qui peut prendre des formes variées : cahier, album, forme dématérialisée, etc. Il rassemble leurs travaux et les documents qu'ils ont pu collecter. Témoin de la construction du parcours de chaque élève, il est conservé d'une année sur l'autre.

Promouvoir la qualité éducative

Être au service du développement de l'ensemble des dimensions de la personne : physique, artistique, relationnelle, intellectuelle, éthique, spirituelle, professionnelle. [Cap sur 2017 p. 11]

Construire un parcours d'éducation artistique et culturelle

Le **conseil des maîtres** à l'école primaire et le **conseil pédagogique** au collège ou au lycée réfléchissent à la **diversité et à la progressivité** du parcours des élèves. Le nouveau conseil école-collège doit veiller à la **cohérence** des parcours sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, afin d'éviter des redondances ou des manques.

Les grands axes inscrits dans le volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement **orientent** les initiatives des équipes éducatives et pédagogiques qui adoptent, le cas échéant, la démarche de projet en partenariat. Une telle démarche permet de lier les établissements scolaires à des acteurs culturels (collectivités territoriales, musées, institutions, associations, etc.).

La construction du volet artistique et culturel du projet d'école ou d'établissement prend en compte **la coordination entre les temps scolaire et périscolaire** et peut s'articuler avec le projet éducatif territorial (PEDT).

Vivre et témoigner de l'Évangile comme source de l'École catholique

[Cap sur 2017 p. 18]

Le milieu dans lequel on vit sera une source de curiosité. Il s'agit donc de **multiplier les expériences sensibles au contact d'œuvres, de sites culturels ou cultuels**. Ainsi l'équipe éducative aidera les élèves à accueillir et interroger avec tolérance tout apport culturel quelle que soit son origine (culturelle, ethnique, sociale, religieuse...).

Cet éveil à l'intériorité, cette ouverture à l'universel devra permettre de témoigner sur les productions nourrissant l'intériorité (musique, environnement, vitrail, tableau...) ; de resituer une œuvre en fonction de l'intention de l'auteur ou contexte de production ; de connaître quelques œuvres déterminantes liées aux cultures religieuses.

Les arts et la culture constituent un terrain particulièrement favorable à la rencontre des disciplines autour d'objets communs.

En lien avec le texte d'orientation : « Enseignement moral et civique, contribution de l'école catholique », « toute représentation qui se trouve ainsi objet laissé aux regards des spectateurs et amateurs interroge la conception de la personne. »